

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

S²LO

ID : 027-200066405-20260302-CC_046_2026-DE

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
NORMANDIE SEINE
Eure / Eure-et-Loir

avec

 **France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

 Communauté
de Communes
**Roumois
Seine**

Convention de partenariat

Pacte territorial - France Rénov'
SOLIHA Normandie Seine

Avenant n° 1

Renouvellement pour 12 mois
(Du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026)

PACTE TERRITORIAL_FRANCE RÉNOV'

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 027-200066405-20260302-CC_046_2026-DE



PACTE TERRITORIAL_FRANCE RÉNOV'

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DU AU TITRE DU SOUTIEN DE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' DE SOLIHA NORMANDIE SEINE POUR LE DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT – PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' - SUR LA COMMUNAUTE ROUMOIS SEINE

Le présent avenant à la convention est établi entre :

- **La Communauté de Communes Roumois Seine**, sis 666 rue Adolphe Coquelin – 27310 Bourg-Achard, représentée par son Président, Monsieur Sylvain BONENFANT, agissant en vertu de la délibération n°DCL/BCLI/2016-88 du Conseil Communautaire en date du 16/09/2016 et désigné ci-après « CCRS »,

D'UNE PART,

Et

- **L'Espace Conseil France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine**, sis 20 rue Joséphine – 27000 Evreux, déclaré association de loi 1901, représenté par sa Présidente, Madame Diane LESEIGNEUR,

D'AUTRE PART,

Préambule

Depuis le 1er janvier 2025, à la suite de la fin du programme SARE (financement des guichets d'information et d'accompagnement), l'Anah a mis en place un nouveau cadre de contractualisation pour garantir la continuité des politiques locales de rénovation de l'habitat privé. Dans le département de l'Eure (hors Agglo Seine Eure), ce service est assuré par SOLIHA Normandie Seine via un Pacte territorial dérogatoire, encadré par une convention entre l'Anah et le Département.

Dès la première année, la Communauté de Communes Roumois Seine a souhaité s'inscrire dans cette action avec comme objectif la continuité du service assuré par l'Espace Conseil France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine en déployant les nouvelles actions prévues dans les volets 1 et 2 du pacte territorial.

La Communauté de Communes Roumois Seine a décidé de renouveler son engagement dans le pacte territorial dérogatoire pour une seconde année, en apportant son soutien financier à l'Espace France Rénov', pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Article 1 - Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, la convention signée entre les parties, sans modification des objectifs et des dispositions financières. Il redéfinit la durée de l'opération en modifiant l'article 10 et précise les modalités de paiement prévues dans le cadre de l'article 6 de cette même convention.

Article 2 - Durée de la convention

L'article 10 de la convention est modifié comme suit :

La présente convention est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Elle pourra être reconduite ou être complétée par avenant

PACTE TERRITORIAL_FRANCE RÉNOV'

Article 3 - Modalités de paiement

L'article 6 de la convention est modifié dans les termes suivants :

Le montant annuel fixé à l'article 5 de la convention initiale ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'EPCI selon les échéances suivantes :

- **80 % de 16 705, 26 € soit 13 364,21 €** à la signature du présent avenant,
- **20 % de 16 705, 26 € soit 3 341,05 €** au terme de l'action, sur production du bilan de l'action, avant le 1^{er} avril de l'année suivante.

Soit une contribution de **16 705,26 €** pour l'année 2026.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Bourg-Achard, le 12/01/2026, en 2 exemplaires.

Le Président de la
Communauté de Communes
Roumois Seine

Sylvain BONENFANT

La Présidente de SOLIHA
Normandie Seine

Diane LESEIGNEUR